Lycée Français Valence

ÉTABLISSEMENT EN GESTION DIRECTE aefe Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Procès-Verbal du Conseil d'Établissement

Mardi 07 novembre 2023

Présents :		
Administration Proviseur : M. CALVET Proviseur adjoint : M. DZIKI Secrétaire général : M. RATOULY Directeurs du primaire : Mme GUICHARD, M. DUPUY CPE : Mme RAGAZZACCI	**Personnel** M. MICHEL M. GIMENEZ M. AUGIE M. VILLE Mme FAURI Mme ROYANT Mme LLAVATA Mme DHUEZ M. HENRIC-COLL	**Parents d'élèves** Mme MASCARELL M. SANCHO Mme PALENCIA M. VAN LANGHENHOVE Mme SCHUT Mme CRESPO **Elèves** M. MAÑEZ Mlle ROSIER
Excusés :		
COCAC ADJOINT : M. PERROT	Mme AUSSILLOU	

Personnes invitées
Andrea LIZONDO, vice-présidente du CVL
Mme NYLUND, Consule honoraire
Mme GUEVARA, Directrice Etudes espagnoles
M. SABY, Société Française de Bienfaisance

QUORUM ATTEINT, LA SÉANCE DÉBUTE À : 18h10

Désignation secrétaire et co-secrétaire de séance :
Pour l'administration : Mme Guichard
Pour les autres collèges, le tour revient aux représentants des parents : M. SANCHO

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Installation des instances et commissions
3. Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 26 septembre dernier.
4. Compte-rendu du conseil d'école du 6 novembre 2023

1. Adoption de l'ordre du jour

Pour	Contre	Abstention
18	0	0

Arrivée Alexandre HENRIC-COLL à 18h10

2. Installation des instances et commissions

Présentation de la composition des instances "officielles"

- Commission Hygiène et sécurité (CHS)
- Conseil de discipline Collège
- Conseil de discipline Lycée
- Formation Continue
- CHSCT des personnels
- Conseil d'école
- Conseil d'établissement

- **Remarques ou questions**

Émetteur	Questions ou remarques	Réponse éventuelle du LFVAL
ALI-GPI	Pourquoi 2 CE sont-ils programmés ?	*Le but est de réduire la durée de chaque CE:* - *ce jour : présentation des instances* - *le 27/11 : budget*

Vote des instances (21 électeurs = 19 votants présents)

Approbation des instances

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

Présentation de la composition des instances "non officielles"

- CESCE (comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement)

Le Proviseur rappelle que ce comité est ouvert à tout parent volontaire qui souhaiterait s'investir ou apporter son expertise dans une action. Il ne s'agit pas d'une élection.

- CVL (Conseil de la vie lycéenne)

- CVC (Conseil de vie collégienne)

- **Interventions**

Émetteur	Questions ou remarques	Réponse éventuelle du LFVAL
APA	Quel est le rôle du CESCE ?	*C'est un Comité piloté par le proviseur adjoint. Il gère l'organisation de tout ce qui fait la vie du lycée. Il est ouvert à toute personne qui le souhaite.*
APA	Y-a-t-il une possibilité de rajouter des représentants des parents ou d'autres parents ?	*Oui il est possible pour tout parent de participer à une instance non officielle*

Arrivée de Mme HEMONNET à 18h35

3. Adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 26 septembre 2023

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

Approbation

- **Interventions**

Émetteur	Questions ou remarques	Réponse éventuelle du LFVAL
ALI-GPI	Si un compte rendu provisoire du conseil d'école est diffusé sur la page Web du Lycée depuis juin 2023, pourquoi pas ceux du conseil d'établissement ?	*pas de réponse lors du CE*
	On demande aux membres des conseils de fournir par écrit les questions diverses 48h avant. Nous demandons que les questions posées soient retranscrites dans les CR comme elles ont été posées par les entités. Les réponses apportées par la direction en dessous de la question, même si cette réponse a été faite au cours du traitement d'un point de l'ODJ. Même si certaines questions n'ont pas été abordées au cours du CE, elles devraient faire l'objet d'une réponse écrite de la direction, comme dans les instances de l'agence. Nous sollicitons que ce soit le cas à partir de ce CE	*Si par manque de temps les questions n'ont pas de réponse, la mention "question non traitée" apparaîtra dans le compte-rendu*

4. Conseil d'école du 06 novembre 2023

Le directeur du cycle 3 fait la synthèse des points abordés lors du conseil d'école de la veille. Le PV provisoire sera mis en ligne d'ici quelques jours.

Émetteur	Questions ou remarques	Réponse éventuelle du LFVAL
ALI-GPI	*"L'ALI tient à remercier Mme Guichard et ses équipes, pour le travail remarquable de recrutement fait sur les niveaux MS, GS, CP et CE1. En effet, lorsque l'on compare les effectifs montants et les effectifs réalisés, nous sommes sur des différentiels de +13 en MS, +12 en GS, +10 en CP et +13 en CE1.* *Néanmoins les effectifs des cohortes de PS à CP sont préoccupants.* *Si nous restons sur des cohortes aux alentours de 100, dans les 8 prochaines années, nous serons sur un établissement à 1500 élèves. Bien loin des projections de la Conférence de Pilotage des Ressources. Cela aura des conséquences douloureuses sur la structure pédagogique future. Toute la communauté éducative doit en être consciente."*	*Il ne faut pas céder au catastrophisme. Si on ne se base que sur les entrées en PS, les effectifs sont stabilisés à 70.* *Cela ne doit pas nous empêcher de travailler sur d'autres niveaux car des dispositifs sont en place pour accueillir des élèves non francophones en GS et CP.*

5. Questions diverses

a) **ALI :** Compte rendu des conseils d'école et d'établissement : Si un compte rendu provisoire du conseil d'école est diffusé sur la page Web du Lycée depuis juin 2023, pourquoi pas ceux du conseil d'établissement ? On demande aux membres des conseils de fournir par écrit les questions diverses 48h avant. Nous demandons que les questions posées soient retranscrites dans les CR comme elles ont été posées par les entités. Les réponses apportées par la direction en-dessous de la question, même si cette réponse a été faite au cours du traitement d'un point de l'ODJ. Même si certaines questions n'ont pas été abordées au cours du CE, elles devraient faire l'objet d'une réponse écrite de la direction, comme dans les instances de l'agence. Nous sollicitons que ce soit le cas à partir de ce CE.

voir réponse dans le paragraphe 3

b) **ALI :** Effectifs : Nous sommes passés de 2012 élèves à la rentrée 2022 à 1969 pour cette rentrée 2023. La perte en effectifs est de 43 élèves. Depuis le 1er janvier 2023 nous avons eu 119 départs (sans compter les 149 terminale). Tous les niveaux sont touchés, 9 en maternelle, 29 en primaire, 53 en collège et 28 en lycée. Quelles mesures sont envisagées afin de garder nos effectifs actuels ? Pourquoi ne pas étudier la mise en place d'une classe à horaires adaptés par niveau ? Quelles

mesures sont envisagées afin de rendre ce Lycée plus attractif que la concurrence ? Baccalauréat français international en 2024 ? Certifications linguistiques (primaire et secondaire) ?

Proviseur : Un plan de communication est en cours.
Il faut cependant s'interroger sur la concurrence réelle : la qualité des apprentissages mis en œuvre au LFVAL permet d'armer les élèves pour les études supérieures.
Le dossier BFI est en cours de constitution. L'ouverture est programmée pour septembre 2025.

Comité de empresa : s'interroge sur les avis négatifs laissés par des élèves sur google

APA : La qualité est réelle mais c'est plus un problème de qualité perçue par les familles

SNES : demande aux représentants des élèves leur ressenti sur cette question de la communication

Représentants des élèves : Ils approuvent la communication. Ils pensent cependant que le LFVAL manque encore de visibilité. Il est important d'élargir la communication à d'autres réseaux sociaux type tic-toc. Des élèves devraient intervenir sur les posts afin de les rendre plus dynamiques.

Madame la consule honoraire : Propose d'inviter le LFVAL lors des repas mensuels des consuls.

c) **ALI-GPI :** Sportifs de haut niveau Le LFV est-il autorisé à ne pas appliquer le décret sur les sportifs d'élite de la communauté valencienne ? (Ref.: DECRETO 39/2020, de 20 de marzo, del Consell, de medidas de apoyo a deportistas de élite y al personal técnico, entrenador, arbitral y juez de élite de la Comunitat Valenciana. [2020/2827])

Le proviseur : Le décret concernant les filières sport ou musique concerne les établissements espagnols et publics. Le dispositif du LFVAL n'est pas complètement adapté pour les élèves sportifs de haut niveau ou suivant les cours au conservatoire mais des aménagements sont acceptés. On note le départ de 2 élèves qui n'avaient pas le niveau pour vivre sereinement une scolarité au LFVAL. Ces élèves sont tous accompagnés.

d) **ALI-GPI :** Climat scolaire : L'actualité internationale actuelle et sportive a servi d'alibi pour certains de nos élèves à des comportements et commentaires sur les réseaux sociaux inadmissibles. Quels sont les projets majeurs du Lycée sur le respect de l'autre et des différences pour cette année scolaire?

Le proviseur : *il est à noter une certaine recrudescence des comportements "limites". Les situations ont été traitées. Une sensibilisation au "Vivre ensemble" est mise en place dans l'établissement.*

La directrice des études espagnoles : *rappelle que tous les parents peuvent venir rencontrer l'équipe de direction quant aux rumeurs concernant l'orientation*

APA : *quand les parents "arrivent" à l'APA, ils sont déjà très fâchés d'où la nécessité de bien communiquer en amont pour bloquer les rumeurs.*

e) **ALI-GPI :** Classe expérimentale numérique de 4ème : Nous regrettons la précipitation avec laquelle ce projet a été mis en place à la fin de l'année dernière. C'est le type de projet qui aurait dû être travaillé au conseil du second degré. Quels ont été les critères de sélection pour la constitution de cette classe ? Envisage-t-on un retour d'expérience au conseil du second degré et/ou à la commission numérique

vers la fin du deuxième trimestre ? En fonction de cette expérimentation, doit/peut-on envisager une généralisation à un, ou plusieurs niveaux concrets ?

Le Proviseur : La question a déjà été posée et une réponse a été donnée.
En premier lieu, un retour d'expérience sera fait en conseil pédagogique.
La question d'étendre le projet dépendra du souhait des équipes enseignantes.

ALI-GPI : les parents souhaitent un retour sur cette expérimentation

f) **ALI-GPI :** Absences des professeurs requis pour les examens : Malgré la volonté affichée de la direction de la récupération du mois de juin, les parents sont inquiets concernant les absences des professeurs en fin d'année. Quelles sont les mesures envisagées pour pallier ces absences planifiées ? Peut-on envisager sur ce thème un travail en conseil du second degré ?

Le Proviseur : c'est une problématique récurrente.

APA : peut-on prévoir des activités d'accueil ?

Le Proviseur : Des aménagements sont prévus mais ils ne sont pas toujours possibles. Une collaboration avec les représentants des parents est envisageable mais cela reste difficile avec 40 divisions.

APA : Chaque année, c'est une sensation récurrente un mois sur dix. Il y a des niveaux plus sensibles que d'autres qui auraient besoin d'être pris en charge.

Le Proviseur : il rappelle que certaines familles ne tiennent pas forcément à ce que leur enfant soit pris en charge. En France, les lycées qui sont centre d'examens ferment le 07 juin.

ALI-GPI : le problème est différent. En France, la scolarité est gratuite. Au LFVAL, elle est payante.

APA : les motifs des absences des professeurs n'apparaissent pas sur Pronote.

Le proviseur : Les motifs devraient normalement apparaître puisqu'ils sont indiqués sur la base Pronote. Il s'agit d'un paramétrage qui va être vérifié.

g) **ALI-GPI :** Facturation: Pourquoi le LFV dispose-t-il de deux comptes bancaires, un compte français et un chez Targobank ? Quelles sont les opérations bancaires faites sur le compte français ? Où se trouve la trésorerie du LFV ?

Les gains espérés par le passage à la trimestrialisation de la facturation était d'un demi-ETP. Aujourd'hui nous avons 2 personnes sous contrat à temps partiel, représentant un ETP. À quoi a servi cette réforme ?

Pourquoi est-on revenu à la facturation mensuelle pour la cantine ? Les parents étaient plus commodes avec la facturation mensuelle. Nous sommes revenus à la facturation mensuelle de la cantine, pourquoi ne pas revenir à facturation mensuelle des frais de scolarité également dès la rentrée 2024 ?

Le secrétaire général : c'est une question qui sera traitée lors du prochain CE du 27/11/2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Les secrétaires de séance,

Le Proviseur,

Françoise GUICHARD Jose SANCHO Yann CALVET